



Toosla confirme son éligibilité au PEA-PME

26 octobre 2023 – Toosla (code ISIN : FR00140062B9 – code mnémonique : ALTOO), acteur digital de la location de voiture de courte durée, confirme respecter tous les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). Sont éligibles, les sociétés de moins de 5 000 salariés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1,5 milliard d'euros ou dont le total de bilan est inférieur à 2 milliards d'euros.

En conséquence, les actions Toosla peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

À propos de TOOSLA

Créé en 2016, Toosla a pour ambition de devenir un acteur majeur de la « révolution » de la mobilité en réenchantant en profondeur la location courte durée de véhicules. Son objectif : lever tous les « irritants » du secteur grâce à son modèle sans agence et son application. Il offre une expérience client entièrement digitale, aux procédures simplifiées et sécurisées. Sa promesse client se distingue par un modèle de voiture et d'options garantis, une disponibilité permanente (24h sur 24 et 7 jours sur 7) et une mise à disposition libre-service sans attente du véhicule.

Toosla propose une flotte de plus de 600 véhicules sur Paris. En 2022, le Groupe a enregistré une croissance de +92% et un chiffre d'affaires de 7,9 millions d'euros.

Toosla est coté sur Euronext Growth® Paris (Code mnémonique : ALTOO – Code ISIN : FR00140062B9).



Retrouvez toute l'information financière de Toosla sur :

www.toosla-bourse.com

Contacts

Toosla – Relations Investisseurs
Jérôme Fabreguettes Leib
toosla@actus.fr - 01 53 67 36 78

Toosla – Relations Presse
Anne-Charlotte Dudicourt
acdudicourt@actus.fr - 01 53 67 36 32